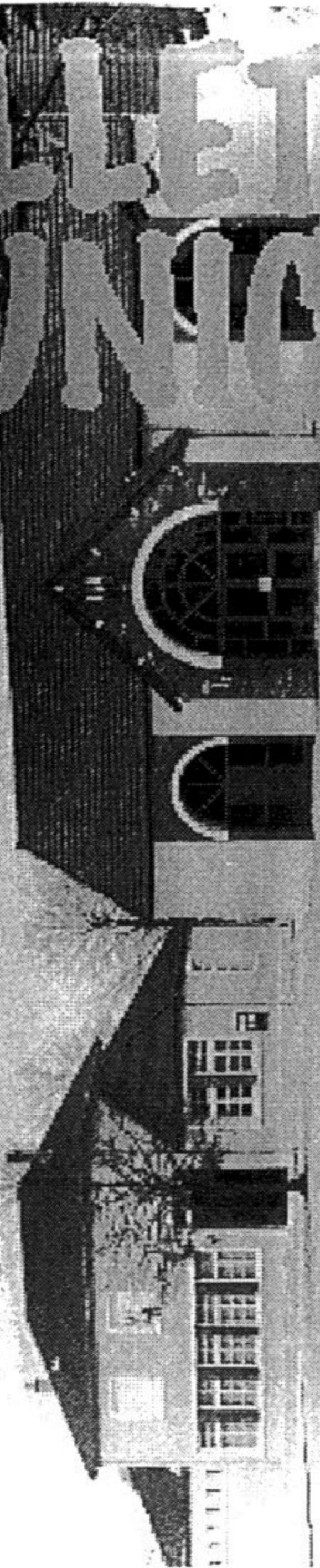


PARS LES ROMILLYS ET SAVA MUNICIPAL PAL



2° SEMESTRE 1995 : N° 2

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

EDITORIAL

La fièvre électorale retombée, les nouveaux Conseils Municipaux se sont remis au travail. Au sein de notre collectivité, un tiers des membres a été renouvelé. Je remercie les anciens élus qui ont décidé de passer le flambeau. Sachez qu'ils ont assumé pendant leur mandat, engagement et responsabilité, avec dévouement et efficacité. Je souhaite à leurs successeurs, le même esprit d'initiative, et la même volonté d'aboutir au bien être de notre communauté rurale.

Les élus vont devoir affronter une évolution de leur fonction dans un contexte socio-économique difficile.

Quels seront les enjeux et le rôle du Conseil Municipal actuel ?

Il devra apporter une réflexion prospective sur les finances et la fiscalité locale. Pris entre le marteau et l'enclume, il aura à faire face à l'hégémonie des syndicats intercommunaux, qui en comité restreint, se lancent dans des investissements incompatibles avec la conjoncture présente, qui nous impliquent dans des participations importantes. La crise est un fait de société subi par chacun d'entre nous. Faut-il y penser ! De plus la disparité des ressources propres à chaque collectivité, devrait inciter à un peu plus de réflexion et de modération. Il est nécessaire également de revoir la côte-part, non par habitant, mais en fonction du potentiel fiscal, en particulier celui de la taxe professionnelle.

Ensuite il devra créditer les charges de plus en plus insupportables de l'aide sociale.

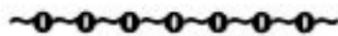
Enfin il devra obligatoirement assurer l'investissement lourd des infrastructures, indispensables pour le développement de la comune.

Relancer l'emploi en favorisant l'installation de nouvelles entreprises, oui ! Corvéables, nous le sommes déjà au quotitien, taillables à merci, non !

L. PASQUET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur PASQUET Lucien	Maire
Monsieur JAECKLE Claude	Premier Adjoint
Monsieur DUPUY Jean	Deuxième Adjoint
Monsieur APPINO Antoine	Conseiller Municipal
Monsieur BREUIL Jacques	Conseiller Municipal
Monsieur CAIN Michel	Conseiller Municipal
Monsieur CONTAT Dominique	Conseiller Municipal
Monsieur CORBET Jean-Marie	Conseiller Municipal
Monsieur GAUDION Jean-Louis	Conseiller Municipal
Monsieur JULIEN Michel	Conseiller Municipal
Madame LANGUILLAT Anne-Marie	Conseiller Municipal
Madame MARQUET Jany	Conseiller Municipal
Monsieur ROZE Joël	Conseiller Municipal
Monsieur VAN RYSEGHEM Yves	Conseiller Municipal
Madame VERGET Nadine	Conseiller Municipal



COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DES FINANCES

Vices-Présidents : MM. JAECKLE C. DUPUY J.

Membres : MM. CAIN M. APPINO A. VAN RYSEGHEM Y. BREUIL J. GAUDION JL. CONTAT D. JULIEN M. CORBET JM. ROZE J. Mmes LANGUILLAT AM. MARQUET J. VERGET N.

COMMISSION SCOLAIRE

Vice-Président : M. JAECKLE C.

Membres : MM. VAN RYSEGHEM Y. CORBET JM. MM. CONTAT D. JULIEN M. CAIN M. DUPUY J. Mme VERGET N.

COMMISSION D'URBANISME - DE LA VOIRIE - DES CHEMINS ET DES BATIMENTS COMMUNAUX

Vice Président : M. JAECKLE C

Membres : MM. CAIN M. CONTAT D. DUPUY J. APPINO A. PASQUET L. GAUDION JL. Mmes MARQUET J. LANGUILLAT AM.

COMMISSION DES FETES ET POLE ASSOCIATIF

Vice-Président : M. CORBET JM.

Membres : MM: VAN RYSEGHEM Y. BREUIL J. GAUDION JL. ROZE J. JULIEN M. CONTAT D. APPINO A. DUPUY J. CAIN M. Mmes LANGUILLAT AM. VERGET N. MARQUET J. JAECKLE C.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : M. PASQUET L

Membres : MM. JAECKLE C. DUPUY J. CAIN M.

DELEGUES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. DUPUY J. Mmes LANGUILLAT AM. VERGET N. MARQUET J.

DELEGUEES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Mmes LECLER C. JOLY M. ROZE S.

Mme MUGARD N. Représentante des Associations Familiales.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'AUBE

Titulaire : M. DUPUY J

Suppléant : M. PASQUET L.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PARS LES ROMILLY - GELANNES

Titulaires : MM. CAIN M. JULIEN M.

Suppléants : MM. ROZE J. BREUIL J.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CONSTRUCTION ET DE GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE ROMILLY SUR SEINE

Titulaires : MM. PASQUET L. DUPUY J.

Suppléants : MM. APPINO A. GAUDION JL.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU C.E.S. DE ROMILLY SUR SEINE

Titulaires : MM. JAECKLE C. CORBET JM.

Suppléants : MM. VAN RYSEGHEM Y. APPINO A.

**DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
SCOLAIRE DE ROMILLY SUR SEINE**

Titulaires : M. VAN RYSEGHEM Y. Mme. VERGET N.

Suppléants : MM. CORBET JM. DUPUY J.

**DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE
LA VALLEE DE LA SEINE (EN AVAL DE MERY SUR SEINE)**

Titulaires : M. JAECKLE C. Mme. LANGUILLAT AM.

Suppléants : MM. BREUIL J. GAUDION JL.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

COMMISSAIRES TITULAIRES

JAECKLE Claude
LANGUILLAT Anne-Marie
MEAUME Michel
BAZIN Claude
JACQUEMARD Alain
LECLERT Bernard
(St Martin de Bossenay)

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

ROZE Joël
JULIEN Michel
DELAMOTTE Danièle
GOURHEU Philippe
ROBIN Gilbert
PAYEN Raymond
(Maizières la Grande Paroisse)

.....

LA RENTREE DANS NOTRE ECOLE

6 Septembre, jour J pour les enfants, petits et grands qui retrouvent le chemin de l'école !

Une grande première pour les uns, changement de maître pour les autres ! C'est la rentrée...

Trente enfants pour le primaire, Madame MARQUET, Directrice, a, pour sa part, quatorze enfants : 6 C.M.1. - 8 C.M.2.

Madame FAUSSOT, la nouvelle institutrice, prend en charge seize enfants : 8 C.P. - 6 C.E.2.

Madame Véronique FAUSSOT a exercé à Barbery et à Saint -Lyé avant de prendre le poste laissé vacant par le départ en retraite de Monsieur FERDINAND.

22 bambins pour l'école maternelle dirigée par Madame DUPREY, institutrice, aidée en cela par Mesdames LEAUX et VERGEOT, toutes deux agents spécialisés des écoles maternelles.

L'accueil concerne les enfants de maternelle et du C.P. dont les parents travaillent. Ils sont accueillis :

- à partir de 7 H le matin et jusqu'à 12 H 15
- l'après-midi à partir de 13 H et le soir jusqu'à 18 H

Bon courage et bonne route à tous pour l'année scolaire 95 - 96

Claude JAECKLE

Le 14 Juillet à Pars-lès-Romilly

Comme chaque année, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution Française, la commune avait organisé une après-midi de loisirs et de détente à l'intention de chacun.

En plus du désormais traditionnel concours de boules, plusieurs stands étaient proposés, tant aux adultes qu'aux enfants qui furent sans aucun doute, les "rois" de cette après-midi conviviale.

Le soleil ayant bien voulu, malgré quelques craintes, nous honorer de sa présence, chacun pût, tout à loisir, se lancer dans une partie de quilles effrénée, mettre à l'épreuve ses dons de "pointeur" ou de "tireur" etc....

Bien évidemment "le sport ,ça creuse" c'est pourquoi le goûter offert à chaque enfant fut accueilli avec joie, ainsi que la buvette gratuite qui permit à tous de se désaltérer.

Malgré une fréquentation limitée, la meilleure récompense aura été la joie des enfants découvrant le cadeau qui cloturait chaque "épreuve".

De telles après-midi font beaucoup pour permettre à chacun de mieux connaître l'autre, c'est pourquoi nous sommes convaincus que de telles manifestations connaîtront, grâce à vous, un succès grandissant, alors...

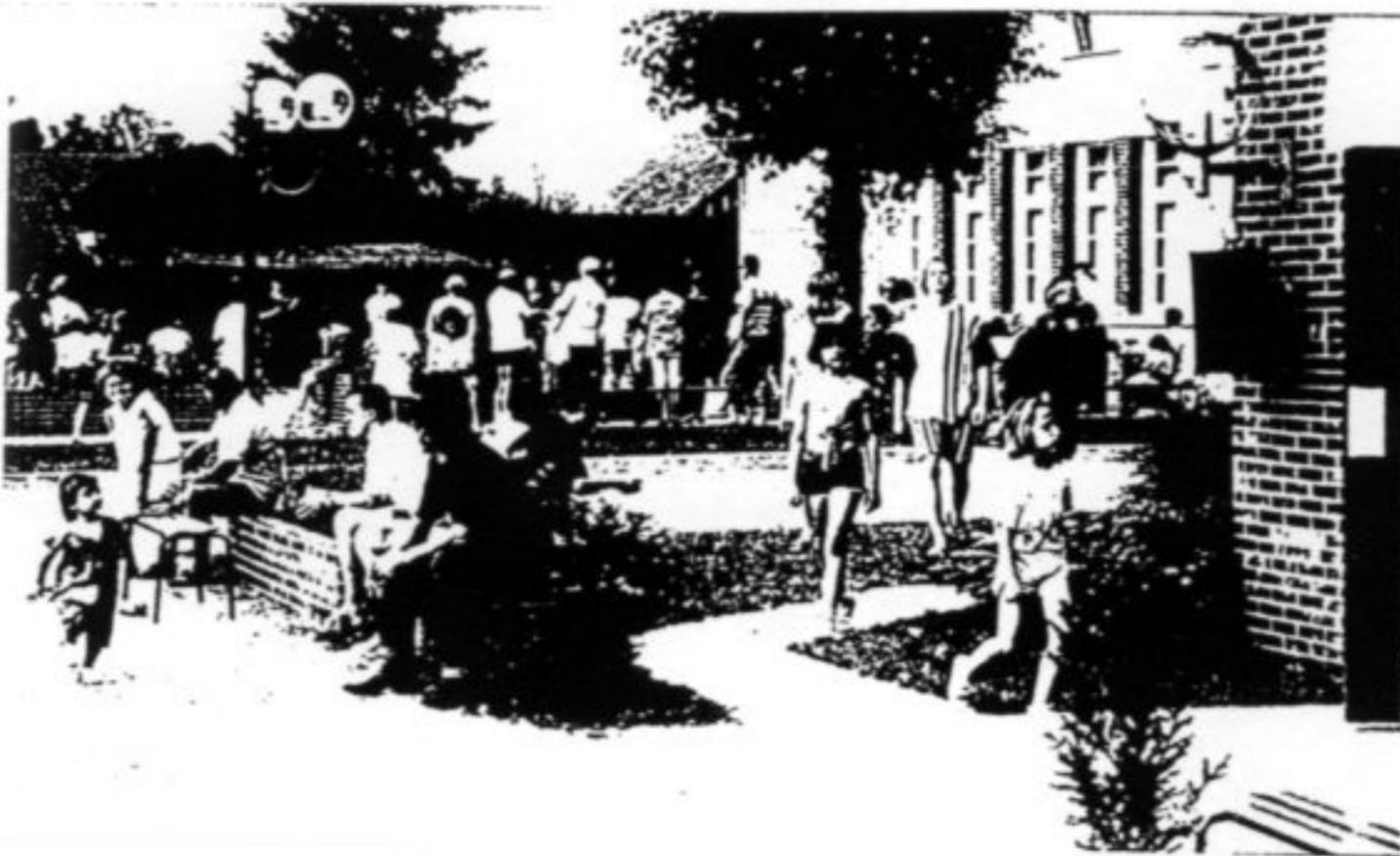


A L'ANNEE PROCHAINE, MÊME JOUR, MÊME HEURE !!

Le 14 Juillet à Pars-lès-Romilly
(en images)



en attendant
l'arrivée des
participants



un aperçu
de la fête
lors du jeu
de quilles



la remise
des récompenses

DANS LE RETRO...

LE MAIRE DE VILLAGE

... EN 1848

Dans le précédent bulletin, j'avais évoqué l'école en 1851. C'est cette fois le rôle du maire qui retiendra notre attention.

Le maire forme avec le curé et l'instituteur le triangle incontournable dans la structure communale du 19^{ème} siècle. A Pars, Nicolas BAZIN est maire de 1846 à 1851, année où il demisionne. Il a pour adjoint Louis ROBLIN. Le conseil comprend dix membres. Il y a 26 électeurs ; ce qui représente le dixième de la population comme c'est la règle pour les communes de moins de mille habitants.

Un article paru dans l'Annuaire de l'Aube de 1848 fait état de la publication d'un livret par M. de Cornemin " Le Maire de village ". En voici quelques extraits pour sourire un peu. Mais attention, l'ouvrage est sérieux et nos lois et règlements amuseront peut-être nos descendants en 2148.

- *Le maire est le tuteur, l'officier, le gérant, l'homme d'affaires de sa commune.*
- *Sa gestion doit être celle d'un bon père de famille, vigilant, attentif aux vœux et aux besoins de la communauté ...*
- *Le maire, dans l'administration de la commune, ne doit ni trop grever le présent, ni trop engager l'avenir.*
- *Il doit placarder les affiches des lois, listes, tableaux et instructions sur les murs de la mairie ou du porche des églises, et, en outre, les lire publiquement le dimanche à la sortie de la messe au peuple assemblé ...*
- *Le maire ne doit pas tolérer les attroupements tumultueux qui troublent l'ordre public ; les danses où la pudeur est blessée ; les insultes, cris ou voies de fait contre les ivrognes, ni ceux que les ivrognes se permettent envers les passants ; les jeux et divertissements où, par cruauté, on fait souffrir les animaux ...*
- *Il doit visiter successivement tous les coins et recoins de sa commune ... surveiller les repris de justice, forçats et libérés qui, n'étant pas du pays, viennent s'y fixer ou qui le traversent et y jettent du mal, du trouble ou de la terreur ... accourir aux rixes des cabarets, tapages et veilles trop avancées de nuit ... ordonner la fermeture des maisons de tolérance non autorisées ...*

- Son devoir est d'avertir les habitants de se réunir et de se porter en masse au secours des maisons ou champs qui seraient attaqués, pillés, ravagés par des bandes de délinquants ou de criminels, à main armée et avec violence ...

- Le maire doit veiller à la subsistance des habitants (pain - viande et boissons), à leur santé et à la salubrité de la commune.

- Le devoir du maire est de dénoncer et poursuivre les rebouteurs, charlatans, marchands d'allumettes, tireurs d'horoscope qui abusent de la crédulité du peuple, entravent l'exercice de la médecine autorisée ...

- Il ne doit pas souffrir qu'on jette par les fenêtres, sur les rues ou places publiques, de l'urine et autres ordures, ni des corps morts d'animaux, ni des excréments de basse fosse ...

- Il doit également interdire aux habitants de laisser couler le purin et eaux ménagères, savonneuses, bourbeuses, sanguinolentes, sur la voie publique ...

- Le maire doit empêcher qu'on attache les personnes mordues de chiens enragés ou qu'on ne les étouffe ... Il ne permettra pas qu'on garrotte les fous errants, si ce n'est qu'ils soient furieux, et qu'alors on les enchaîne sans les blesser ...

• On pourrait continuer la liste avec de nombreuses remarques de bon sens sur la prévention des accidents, des incendies ou des inondations ... ou encore parler des devoirs du maire envers le conseil, le ministre du culte, l'instituteur et les pauvres ... Il fallait faire un choix.

Jean-Marie CORBET

A propos du premier problème (voir numéro précédent) il faut remarquer le stock énorme de bois à mettre en lots ; un tas d'un mètre de haut et de 478,98 km de long (environ la distance Paris - Lyon ! ...)

INFOS

Résultats d'analyses d'eau de la DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Date du prélèvement : 03.05.1995

Lieu du prélèvement : RD - Pars les Romilly - M CAIN

PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES :

Turbidité formazine	U.Jack	0,55
---------------------	--------	------

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES :

Potentiel hydrogène	U.ph	7,20
Conductivité	/uS/cm	418

PARAMETRES INDESIRABLES :

Nitrates	mg/l	41,6
----------	------	------

PARAMETRES TOXIQUES :

PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES :

Coliformes	/100ml	0
Coliformes thermotol	/100ml	0
Streptocoques gr.D	/100ml	0
Germes revivif 22°C	/ 1ml	0
Germes revivif 37°C	/ 1ml	0

L'eau est conforme aux normes bactériologiques.

La teneur en nitrate est conforme à la norme.

VOLS DANS LE CIMETIERE

Plusieurs personnes sont venues signaler le vol d'objets funéraires, dérobés sur les tombes de parents. Ces objets ont avant tout une valeur sentimentale.

Le fait n'est pas spécifique à notre commune, puisque d'autres villages environnants ont subi le même outrage.

Deux hypothèses sont envisageables :

La première : Il apparaît que ces vols répétés seraient perpétrés dans un but lucratif. Ils pourraient aboutir à un trafic pour la revente.

La seconde : Dans l'éventualité, si les moyens financiers manquaient pour honorer la disparition d'un proche, se servir tout simplement en passant serait ignoble mais possible. Le simple recueillement suffit à prouver son affection et son chagrin. Ces actes odieux n'ont aucune circonstance atténuante.

Il serait souhaitable, afin de déjouer cette malveillance, de faire graver sur les vasques, vases, plaques, etc ..., soit des initiales, une date, ou le nom de la localité, ceci est une suggestion. Restons vigilants.

L. PASQUET

INSCRIPTION AU FICHER COMMUNAL

La commune ayant obtenu l'accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés d'informatiser le fichier communal population, toute personne domiciliée dans la commune est priée de se présenter au secrétariat de la mairie munie de son livret de famille.

L. PASQUET.

L'ECHO

des

Associations

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Notre histoire (Dramatique en 3 actes)

Il était une fois une Association de Parents d'Elèves qui était en cours de dissolution. Pourtant, les 10 membres du bureau et les quelques parents qui les accompagnaient y croyaient. Qu'ont ils fait ?

~ 1er ACTE ~

Ils ont fait honneur aux statuts de l'Association c'est-à-dire qu'ils ont voulu représenter les intérêts des enfants au conseil d'école. Pour cette année, ils ont présenté des candidats sur une liste libre mais s'il n'y a plus d'association, quel soutien auront-ils les années suivantes, comment les nouveaux parents seront-ils intégrés ?

Ils se sont battus entre autres pour le renforcement de la sécurité devant l'école desservie par une route qui a le malheur d'être départementale (ils sont allés notamment à la Sous-Préfecture où ils avaient l'appui de la municipalité mais malheureusement sans succès).

ENTRACTE

Ils ont organisé chaque année la venue du Père Noël. Qui prendra le relais ?

~ 2ème ACTE ~

Corinne a fait déplacer sa troupe de théâtre bénévole (de l'Association Ville à Joies), ses clowns pour faire plaisir aux petits et aux grands. Pourquoi ? Parce qu'elle fait partie de l'Association de Parents d'Elèves ! Elle s'est aussi impliquée à fond dans les spectacles d'expression corporelle aussi bien à la salle polyvalente qu'à la fête de l'école ! Puis des repas dansants ont été organisés pour favoriser le rapprochement avec les parents extérieurs à l'Association qui viennent si peu se joindre à nous !

~ 3ème ACTE ~

Toutes ces activités ont ressorti des bénéfiques. Ils ont acheté pour tous les enfants des écoles des livres de bibliothèque, une chaîne Hi-Fi, un magnétoscope, des cassettes vidéo, des blocs en mousse pour la maternelle, des magazines éducatifs, ils ont participé financièrement à certains voyages scolaires.

~ DERNIER ACTE ~

C'est à vous de décider la fin de cet acte, vous, parents, en venant nous soutenir pour qu'on sache, si ça vaut la peine de continuer (on ne vous demandera pas d'être président (e) !) Nous avons aussi besoin de vous, public, qui avez été si peu nombreux le jour où nous avons fait venir une troupe pour nous interpréter " la Petite Phèdre ".

Voulez-vous qu'il y ait de l'animation à Pars ?

Alors, participez-y !

N'attendez pas qu'il soit trop tard pour venir dire qu'il n'y a plus rien de fait pour les enfants de Pars. Pardon pour ces mots parfois un peu durs mais notre Association ne voulait pas mourir en silence.

L'Ex-Présidente : Nadine MUGARD



Association de " l'allée des sapins "



Dans l'ancien espace maraîché, au lieu dit " Le Pont Robert ", l'allée des sapins enjambant le ru, dessert la vie excentrée de résidents et de nombreux jardins familiaux.

L'allée supportant l'évolution de sa fréquentation, la contribution de chacun concourt à la conservation du patrimoine, en confortant la tâche, de notre association depuis 4 ans à poursuivre l'amélioration de notre espace de vie commune.



COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS DE PARS

Dans l'année 1995 les sapeurs pompiers de la commune ont effectué 37 interventions " fuites d'eau, secours à personnes, accidents, incendies, nids d'insectes ". Ils ont toujours répondu présents aux appels des habitants.

A la fin de cette année trois des nôtres vont nous quitter après de nombreuses années de dévouement. Nous recherchons à cette occasion de nouveaux volontaires pour maintenir notre effectif.

Les nouvelles recrues devront effectuer un stage de base et passer le brevet de secouriste auprès du Centre Principal de Romilly sur Seine.

Les personnes intéressées peuvent se présenter pour tout autre renseignement auprès de :

Monsieur Antoine APPINO
83 rue Nationale
10100 PARS LES ROMILLY
☎ 25.24.50.93.

Le Chef de Corps,

Daniel BADELIER

**ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS
ET ANCIENS D'ALGERIE**

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que la municipalité de Pars qui nous permettent de faire chaque année notre Assemblée Cantonale et le tirage des Rois dans la salle polyvalente en espérant revenir l'année prochaine.

Le Délégué Communal remercie les habitants de leur accueil pour la vente des calendriers.

Louis GOURHEU

Marcel MORAND

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pour vous maintenir en forme, pour garder un équilibre mental et physique ou simplement pour votre plaisir, venez participer aux séances de gymnastique volontaire.

Elles ont lieu le JEUDI de 19 heures 15 à 20 heures 15 à la salle polyvalente de PARS LES ROMILLY sauf pendant les vacances scolaires.

Notre animatrice, Josiane BEAUCOTE, vous entrainera en musique.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

**Colette GUILLAUMOT
11 rue du Vieux Pont
10100 PARS LES ROMILLY
☎ 25.24.05.43.**

Venez nous rejoindre

Colette GUILLAUMOT

CLUB DES AINES DIAMANT 3

Le Club adresse ses remerciements à Monsieur le Maire, son Conseil, la secrétaire de marie, le garde-champêtre.

Notre effectif est stationnaire, nous avons de nouveaux adhérents, mais aussi quelques abandons pour raison de santé, changement de résidence.

Nous continuons nos activités des années précédentes :

Pour les adhérents : repas choucroute.

Pour tous : concours de belote - bingo.

Nous informons par voie de presse ainsi que par affichage sur le panneau vers l'ancienne mairie.

Nous invitons les hésitants à venir prendre contact un jeudi après midi, voici une façon de s'informer.

Dans l'ensemble tout va bien.

Cécile LECLER